

FARAPEJ

Fédération des Associations Réflexion - Action Prison Et Justice
22, rue neuve des boulets 75011 PARIS
Tél : 01 55 25 23 75
E-Mail : farapej@farapej.fr



FICHE N° 23

LE MONDE PENITENTIAIRE LES PARLOIRS

C'est au parloir que le détenu peut retrouver les membres de sa famille ou ses amis.

Pour pouvoir aller rendre visite à un détenu, il faut d'abord disposer d'un permis de visite qui sera accordé, ou refusé, par le juge d'instruction pendant l'instruction ou par le directeur de la prison après condamnation.

Dans la plupart des prisons, il faut ensuite téléphoner une semaine à l'avance pour prendre rendez-vous. Un seul rendez-vous suffit si plusieurs personnes vont ensemble voir le même détenu. Puis, arrive le jour de la visite.

Dans la suite, nous désignerons par « famille » les personnes qui vont faire la visite, mais ces personnes ne sont pas obligatoirement apparentées au détenu.

Avant la visite

Au moins une demi-heure avant l'heure de la visite, les familles se présentent avec une pièce d'identité à l'administration qui vérifie que chaque personne est bien titulaire d'un permis de visite.

La porte qui s'ouvrait sur l'extérieur se ferme. Les familles déposent dans des casiers prévus à cet effet tous les objets qu'elles ont avec elles. Rien ne doit être apporté au détenu, ni argent, ni écrit, ni aucun autre objet. Seuls seront acceptés les biberons pour les bébés ou les cahiers des petits écoliers qui veulent les montrer à leur parent.

Les familles déposent ensuite le sac de linge pour le détenu. Ce sac ne peut contenir que des vêtements, il sera fouillé. Si le détenu en a demandé l'autorisation auparavant, des livres peuvent aussi être déposés pour lui.

Chacun passe sous le portique détecteur de métaux.

Puis, commence le ballet des portes. Une porte s'ouvre. Quand tout le monde est passé, elle se ferme, les familles se retrouvent entre deux portes fermées. Attente de plusieurs minutes. Puis, réouverture d'une porte, etc. Jusqu'à ce qu'on se trouve dans la salle où se fera la rencontre avec les détenus.

FARAPEJ

Fédération des Associations Réflexion - Action Prison Et Justice
22, rue neuve des boulets 75011 PARIS
Tél : 01 55 25 23 75
E-Mail : farapej@farapej.fr



Les détenus

Les noms des détenus visités sont communiqués aux surveillants en détention. Ceux-ci rassemblent les détenus attendus au parloir.

Les détenus sont fouillés et passent sous le portique.

Les détenus passent, eux aussi, à travers de multiples portes qui s'ouvrent et qui se ferment avant d'arriver dans la salle des parloirs.

La visite

Sa durée

En maison d'arrêt, la visite dure un maximum de $\frac{3}{4}$ d'heure, ce qui est terriblement court pour des familles qui se retrouvent, pour des enfants, en particulier. Dans certaines circonstances, le détenu peut obtenir une prolongation.

En établissement pour peine, la visite est plus longue, entre une heure et 3 heures et demi.

Sa périodicité

En maison d'arrêt, le régime habituel est de 3 visites hebdomadaires autorisées pour les prévenus. Ces visites se font en semaine et l'après-midi, ce qui les rend très difficiles voire impossibles pour une personne qui travaille. Il y a aussi les prisons dans lesquelles les visites ne sont pas autorisées le mercredi. Les enfants ne peuvent alors pas y participer.

En établissement pour peine, le régime des visites est organisé en tenant compte du fait que beaucoup de détenus travaillent et que les familles viennent souvent de loin. Les visites ont lieu les week-end et les jours fériés. Il est possible de faire se suivre 4 visites : le samedi matin, le samedi après-midi, le dimanche matin, le dimanche après-midi.

Son lieu

En maison d'arrêt, les familles sont enfermées dans des boxes souvent minuscules. Le record, du moins on l'espère, est tenu par une partie des boxes de la Maison d'arrêt de FRESNES : 0,9 m x 1,4 m x 1,95 m, soit environ 2,45 m³ sans fenêtre, avec pour seul apport d'air un petit espace au haut des portes. Emmener des enfants, surtout à l'âge où ils sont remuants, est impossible dans ces conditions.

Les surveillants font une ronde perpétuelle. Il leur est difficile d'entendre ce qui se dit mais très facile de voir ce qui se fait.

FARAPEJ

Fédération des Associations Réflexion - Action Prison Et Justice
22, rue neuve des boulets 75011 PARIS
Tél : 01 55 25 23 75
E-Mail : farapej@farapej.fr



En établissement pour peine, les conditions dans lesquelles se passent les visites sont meilleures. Il existe deux sortes de locaux :

- les grandes salles dans lesquelles sont alignées des tables. Chaque détenu choisit une table autour de laquelle s'assied la famille,
- les boxes, qui sont, en général, nettement plus grands que ceux que l'on trouve dans les maisons d'arrêt.

Il existe toujours des coins prévus pour les enfants, avec des jeux, parfois une télévision qui passe des vidéos qui leur sont destinées.

Les surveillants, souvent, jouent à la belote.

Après la visite

Les choses se passent un peu comme avant la visite mais dans le sens contraire.

Les familles ne seront pas « libérées » avant que l'administration ait vérifié que tous les détenus étaient présents et après les avoir fouillés et fait passer sous le portique. Cela peut représenter une demi-heure d'attente.

C'est, en général, à ce moment que se passent les fouilles intégrales.

*Fiche réalisée par le service juridique d'ARAPEJ Ile de France
à votre disposition par courriel : siege.arapejdg@free.fr et par sa permanence téléphonique*

Information des proches et familles de détenus :

N° Vert national : 0800.870.745

(Appel gratuit d'un poste fixe)